

# La sécurité alimentaire a enfin son temple

- Une agence qui veillera à la sécurité sanitaire des produits alimentaires
- Un budget de 598 millions de DH pour l'exercice de 2010



Un budget de 598 millions de DH avait été alloué à l'agence pour l'exercice de 2010.

photo : LES ÉCHOS

PAR HATIM KHALID

S'il existe aujourd'hui une problématique dont le traitement devient un impératif, c'est bien celle relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Conscient des enjeux engendrés par la globalisation des échanges et des risques inhérents à celle-ci en matière de sécurité sanitaire et alimentaire, le gouvernement a décidé de prendre le taureau par les cornes. D'où la création de l'Office national de la sécurité sanitaire et alimentaire (ONSSA). «Une agence dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

qui lui confèrent de facto une certaine liberté d'action», définit Hamid Benazzou, directeur général de l'ONSSA. Placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime et bénéficiant d'un vivier de 2.242 employés, l'ONSSA dispose d'un arsenal juridique de 37 lois et de 280 textes d'application afin de mener son action avec efficacité. En outre, la dimension régionale du nouvel Office se reflète grâce à un réseau national de 17 laboratoires d'analyses et de structures régionales et locales. Héritage de la fusion de la direction de l'Élevage et de la direction de la Prévention de la fraude, «l'ONSSA se présente

aujourd'hui comme l'unique interlocuteur des professionnels», ajoute Benazzou.

## De multiples attributions

Que ce soit pour le contrôle de la salubrité, le suivi ou l'homologation, l'agence est in-

## L'ONSSA se présente aujourd'hui comme l'unique interlocuteur des professionnels.

vestie d'un rôle de régulateur dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. En outre, l'ONSSA œuvrera à «maintenir un niveau de sensibilisation élevé devant pérenniser la démarche de l'autocontrôle auprès des industriels ou autres acteurs intervenant dans les produits alimentaires», affirme Hamid Benazzou. Les agréments, les autorisations sanitaires, le contrôle des pesticides ou la traçabilité des aliments et du cheptel national sont quelques-unes des attributions de l'ONSSA. Pour rappel, un budget de 598 millions de DH avait été alloué à l'agence pour l'exercice de 2010 à la suite de son premier conseil d'administration tenu le 11 décembre dernier. Tout semble donc verrouillé pour permettre à l'ONSSA d'être à la hauteur des missions qui lui incombent désormais. Une tâche ardue et aucun droit à l'erreur vu la pilosité du sujet.

Par ailleurs, notons qu'aujourd'hui, en conseil de gouvernement, devrait être examiné le projet de décret portant sur l'application de l'article 11 de la loi création de cet office. Cet article stipulant, lui-même, la mise à disposition des locaux relevant du ministère de l'Agriculture et nécessaires à l'accomplissement des missions de l'ONSSA au profit de ce dernier. Il s'agit aussi de transférer les attributions relevant des missions de l'office, jusqu'ici gérées par le ministère, à cette nouvelle structure. C'est dire que, dès à présent, les rênes de ce dossier sont bel et bien entre les mains de cet organe.



**Hamid Benazzou,**

DG de l'Office national de la sécurité sanitaire et alimentaire



**Les Échos : L'une des missions de l'ONSSA est la préservation et la sécurisation de la santé du cheptel national, quelles actions concrètes sont prévues en 2010 sur ce volet (vaccins, coordination avec les douanes...)?**

**Hamid Benazzou :** En matière de santé animale, les actions sanitaires qui seront menées durant l'année 2010 sont orientées autour des axes suivants : D'abord, la sécurisation sanitaire du cheptel national vis-à-vis des maladies animales contagieuses et celles à incidence économique par la conduite de programmes appropriés de lutte. Ensuite, la permanence des activités de surveillance sanitaire du cheptel à l'égard des maladies animales présentes sur le territoire national ainsi que le maintien de la vigilance vis-à-vis des maladies dont notre pays est indemne (telles que l'influenza aviaire ou la fièvre aphteuse). L'office œuvrera au renforcement du contrôle sanitaire vétérinaire au niveau des frontières et poursuivra la mise à niveau sanitaire de la filière avicole au niveau national.

**Quel sera le champ d'intervention de l'ONSSA concernant la préservation du patrimoine végétal ?**

Dans le domaine de la police phytosanitaire, l'Office assurera en 2010 le contrôle d'environ 6.000.000 tonnes de végétaux importés et exportés ainsi que le contrôle d'environ 140.000.000 plants produits par les pépinières. Il mettra en place toutes les mesures nécessaires pour préserver le patrimoine végétal des attaques des moineaux et des ravageurs et le patrimoine forestier contre les principaux défoliateurs de la forêt et enfin, il mettra en œuvre un plan d'action visant la limitation de la propagation du Feu bactérien, maladie bactérienne des rosacés et pépins, l'éradication du charançon rouge du palmier dans la ville de Tanger et la limitation de l'impact de la mineuse de la tomate. L'ONSSA entreprend également un programme de dépistage à l'échelle nationale de la tristezza des agrumes en vue de prendre les mesures adéquates.

## Pesticides: Le risque santé !

Pour un peu, ce grand déploiement d'attributions de l'ONSSA nous l'aurait presque fait oublier, les pesticides obsolètes estimés à quelque 850 tonnes au Maroc sont une bombe à retardement. Aujourd'hui, ils sont stockés dans plus de 225 sites d'entreposage

dans des conditions pour le moins critiquables. De plus, le Maroc importe annuellement jusqu'à 12.000 tonnes de pesticides à usage agricole. «Cela représente des risques néfastes pour l'homme, le cheptel et les réserves ornithologiques, sans oublier les perturbations

de l'écosystème et de la biodiversité», affirme Ahmed Jaafari, secrétaire général de la SEEPOM, l'association d'éducation environnementale et de protection des oiseaux au Maroc. Toutefois, l'ONSSA s'en va-t-en guerre avec entre les mains un arsenal juridique prévoyant une batterie de sanctions. À

côté, des actions visant l'encouragement des bonnes pratiques de stockage et la promotion des alternatives à la lutte chimique seront entreprises. La gestion des emballages vides de produits phytosanitaires et de pesticides inutilisables est également une priorité pour l'ONSSA.